



## COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Dimanche 17 octobre 2021*

Les caeciliens se sont rassemblés en ce 29<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire B au Mont Ste Odile pour l'assemblée générale annuelle.

La journée a débuté à 9h par une répétition des chants menée par Jean BAUMGARTNER dans la salle réservée à notre groupe.

L'eucharistie a été célébrée à 10h dans la chapelle du Mont, présidée par notre président le père Michel STEINMETZ. L'orgue était tenu par Benoît CLAVIER.

L'assemblée générale a été ouverte à 11h15 par notre Président.

---

### ***Assemblée générale***

---

#### 1. Rapport moral et d'activité

« L'assemblée générale qui nous rassemble ce jour est sans doute quelque peu historique, pour des raisons heureuses et pour d'autres bien moins positives.

Nous ne pouvons passer sous silence l'effroi et l'indignation qui ont touché l'Eglise catholique de France depuis la publication récente du rapport de la CIASE sur les abus sexuels et les prises de paroles, pour beaucoup stériles et inconvenantes. Nous devons le dire sans hésitation : les victimes doivent être au cœur de l'Eglise désormais car elles sont le Christ outragé et blessé. Ces souffrances sont une honte pour l'Eglise et un appel sans précédent de l'Esprit à une conversion radicale et une réforme qui ne saurait être différée. Malgré tout cela, le même Esprit distille pour nous des joies : celle de pouvoir enfin à nouveau nous retrouver physiquement, celle de voir s'éloigner une pandémie dont nous ne mesurons de loin pas encore l'impact sur les fragilités qu'elle aura exacerbées au niveau psychologique que social et ecclésial. Des évolutions que nous pressentions inéluctablement semblent s'être précipitées. Cependant ces expériences déroutantes de confinements et reconfinements successifs, d'adaptabilité permanente et souvent paradoxale, ont permis aussi d'expérimenter des liens nouveaux ou une attention plus grande les uns aux autres. Enfin, nous sommes issus au cœur de l'Alsace et au cœur du diocèse, sur une colline, où, dans la double fidélité à la louange et au souci du prochain, une femme, Odile, dans un siècle troublé et violent, aura su donner un exemple prophétique par-delà les siècles. En ce jubilé des 1300 ans de sa naissance au ciel, nous lui demandons, comme nous venons de le faire durant la célébration de l'eucharistie, d'intercéder pour nous afin de nous rendre dociles aux signes des temps.

Sans doute ce climat si particulier doit nous inviter à gagner en liberté et en créativité. Peu importe si des modèles hérités du passé, et qui se sont révélés opérants jusque récemment, se distinguent désormais par leur impertinence. Nous devons revenir à l'essentiel de la mission de l'Eglise, à

l'essentiel de nos missions pour les communautés chrétiennes. Ne pas confondre la fin avec les moyens. Il en va, et il en sera de même désormais, pour l'Union Sainte Cécile. J'appelle chacune et chacun à cette audace et cette confiance en l'avenir, sûrs que Dieu nous mène vers des rivages que nous ne discernons pas encore.

En 2020-2021, l'Union Sainte Cécile a continué de fonctionner malgré la situation atypique.

Le travail, titanesque il est vrai, s'est poursuivi autour de la conception de deux sites internet : celui de la boutique d'abord, et celui du Service diocésain de liturgique, musique et art sacré, ensuite, qui abrite aussi la part dédiée à l'USC. Ce site est depuis peu en ligne. Nous y reviendrons. Il rassemble une documentation conséquente, élaborée au fil des ans, notamment grâce aux parutions de Caecilia. Après un tri méthodique, ces articles et outils sont désormais disponibles pour grandir en intelligence de la liturgie. Ce nouveau site ne se veut pas seulement plus esthétique ou intuitif : il se veut être un outil performant pour préparer des célébrations. Les abonnés à la revue y ont un accès plus large et plus privilégié.

L'édition des psaumes et acclamations d'évangile se poursuit. Après des difficultés assez complexes avec la cotation au SECLI, conditionnant la parution, la relecture attentive se poursuit. Elle est déléguée à Jean Baumgartner qui a mission de s'entourer de l'association d'une petite équipe au sein du bureau.

La revue Caecilia, grâce à l'engagement de toute l'équipe du Service diocésain, a continué de paraître avec la régularité programmée. Les abonnements connaissent une érosion, lente mais significative, malgré une légère remontée en 2019. Ainsi pour information, voici les chiffres basés sur le numéro 4 à même époque donc : 1296 exemplaires adressés en 2021 contre 1307 en 2020, 1429 en 2019, 1370 en 2018, 1470 en 2017, 1583 en 2016, 1684 en 2015, 1751 en 2014, 1814 en 2013, 1855 en 2012, 2053 en 2011.

Une journée chantante avait été programmée à Saverne. Elle n'a pas eu lieu, en raison des contraintes sanitaires.

En 2020-2021 toujours, le CALM a compté 24 élèves en orgue et 1 dans le département « voix ». Concernant le partenariat avec l'École maïtrisienne de la Cathédrale : aucun enfant pour l'initiation au clavier faute de professeur et 10 enfants inscrits en technique vocale.

Je vous remercie pour votre attention. Et que sainte Cécile et sainte Odile accompagnent de leur intercession notre chemin commun ! »

Michel Steinmetz †

## 2. Rapport financier

La parole est donnée à Laurent EHRESMANN, trésorier, pour le rapport financier.

L'exercice 2020 a été très largement impacté par le COVID. La perte qui ne s'élève qu'à 11 212.87€ aurait pu être plus importante. Elle témoigne d'une bonne maîtrise. On observe une chute importante de tous les produits mais également des charges. La baisse des charges est notamment due à l'absence de frais de déplacement (en 2020 cela concernait des frais liés à ANCOLI) et des frais de personnels en regard à la faible activité du secteur formation avec l'école d'orgue.

La perte de 11 212.87€ sera couverte par les réserves mais prudence et vigilance restent de mise pour ne pas les épuiser.

Le secteur de la formation qui se doit d'être subventionné connaît une perte moins importante qu'en 2020. En 2021 ce secteur ne concernait à 89% que l'activité de l'école d'orgue ; la maîtrise de la cathédrale en représente 11%. Les autres activités sont absentes cette année alors qu'en 2020, ANCOLI y occupait sa place.

Le secteur de l'édition est en équilibre mais a été largement impacté par la sortie de stock de manuels n'ayant plus connu de mouvements depuis quelques années, par ailleurs largement amortis.

Ce secteur dépend à plus de 92% de la revue Caecilia, dont une reprise serait nécessaire pour contrer les baisses qui se succèdent. Il reste aussi de nombreux LAD et notre trésorier nous invite à renouveler les plus anciens qui circulent encore dans nos paroisses.

Le bilan de l'association est équilibré à l'actif et au passif à hauteur de 350 272 €, en baisse de 11 000€ cette année. La trésorerie est ainsi impactée chaque année d'un tel montant, et à ce rythme les réserves s'épuiseront d'ici 3 ans, il sera alors nécessaire d'entamer le capital.

Cet état de fait inquiète alors que la trésorerie devra servir à financer de nouvelles impressions très attendues.

L'assemblée n'a pas de question.

### 3. Rapport des réviseurs aux comptes

Marie Christine SCHMITT, réviseur aux comptes nous lit le rapport établi avec Martin MEYER suite à la révision des comptes qui s'est déroulée début octobre à distance.

Le rapport propose de donner décharge au trésorier.

### 4. Décharge

Le président met au vote son rapport moral qui est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Il met ensuite au vote le bilan financier qui est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

### 5. AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire nécessaire à l'approbation de points statutaires.

- Statuts de l'Union Sainte Cécile.

**Article 10**, alinéa 3 : « *le délégué de la Musique Sacrée au Conseil Diocésain de la Pastorale* » n'a plus lieu d'être, la mention est supprimée.

**Article 16**, alinéas 2, 5 et 7, la possibilité de recours à la visioconférence, téléconférence et messagerie électronique est ajoutée.

**Article 2.3** : « *quête de la Saint Cécile* » est remplacée par « *quête pour la liturgie, la musique sacrée et l'art sacré* ».

« *Les besoins locaux de la musique liturgique* » est remplacé par « *les besoins locaux, notamment en formation* ».

**Les statuts ainsi modifiés sont approuvés à l'unanimité**

- Règlement intérieur de l'Union Sainte Cécile

**TITRE 3 Article 3.1 :**

« revue de musique liturgique du diocèse d'Alsace » est remplacée par « revue de liturgie, musique, art sacré du diocèse de Strasbourg »

**TITRE 3 Article 3.7** est remplacé par « La convocation et l'ordre du jour seront portés à la connaissance des membres, à jour de cotisation (article 16 §2 des statuts), par le bulletin de liaison ou par voie électronique. »

**TITRE 4 Article 4.1**

« des missions des responsables de secteurs, de l'EOD » est remplacé par « du Centre d'Action Liturgique et Musicale (CALM) »,

**Le règlement ainsi modifié est approuvé à l'unanimité**

- Statuts internes des Chorales Liturgiques d'Alsace

Article 4.7 : « sa part de la quête annuelle » est supprimé

Article 4.14 concernant la nomination et la révocation du chef de chœur et de l'organiste, la consultation du conseil de fabrique est nécessaire si « le chef de chœur et l'organiste sont salariés de la fabrique »

Article 5.1 : ajout de la possibilité d'AG en visioconférence

**Les statuts internes des chorales liturgiques d'Alsace modifiés sont approuvés à l'unanimité.**

Le Président clôt l'assemblée générale extraordinaire pour reprendre l'ordre du jour de l'AG ordinaire.

6. Caecilia, formations et points divers

Pour aborder ces questions il est nécessaire de passer au point divers, pour présenter le nouveau site internet, mis en ligne très récemment et qui a nécessité un travail important pour le service.

- Nouveau site internet. [www.liturgie-catholique.alsace](http://www.liturgie-catholique.alsace)

Le Président nous invite à aller découvrir ce nouveau site, consultable sur tout support.

Mireille nous présente les différentes rubriques. Cet outil se veut un outil « ressources pratiques » indispensable pour nos missions liturgiques. Il contient des propositions liturgiques plus larges que « le temps qui vient », des propositions de formations et de musique.

Les abonnés de la revue Caecilia bénéficient d'un accès dédié avec une extension numérique de la revue.

Jean nous fait part des propositions de formation en visioconférence qui ont eu un large succès et qui ont touché tous les acteurs de la liturgie. L'expérience sera renouvelée avec une thématique à préciser. (140 inscrits sur 4 créneaux horaires divers). La nouvelle proposition se voudra être en lien avec le thème de la revue.

- Le missel romain :

Après le chantier du nouveau lectionnaire, une nouvelle traduction du missel romain sera mise en œuvre à partir de la nouvelle année liturgique. Le rite n'est pas modifié, seules certaines traductions sont concernées pour une meilleure fidélité au texte latin.

Certaines formules concernent l'assemblée et les parties chantées. (Gloire à Dieu, Agneau de Dieu, Credo de Nicée). Les partitions seront à modifier avec bon sens.

Les anamnèses sont partiellement modifiées : une nouvelle dans le texte, une autre avec une modification de mots, sans incidence pour le chant et la dernière qui ne change pas.

Un seul format de Missel sera proposé. Il sera disponible à partir du 2 novembre, des réservations sont possibles dans les CEDIDOCS.

- Synode voulu par le Pape François ouvert à Rome la semaine dernière, et ce jour au niveau diocésain.

Il se déroulera d'octobre 2021 à octobre 2023. Il comprendra 3 dimensions, diocésaine, continentale et universelle pour se terminer à Rome en octobre 2023 avec le synode des évêques. « Comment faire chemin ensemble », que chaque baptisé puisse se soucier de la mission qu'il a reçue à son baptême.

La réflexion sera à mener au sein des divers groupes, EAP mais aussi des chorales. Dès que les précisions seront connues, elles seront diffusées via la Lettre d'information électronique ou la revue et notre Président nous suggère de nous saisir de cette opportunité au sein des chorales pour faire remonter nos idées.

- Cotisations

Le président questionne l'assemblée pour savoir qui s'opposerait au maintien des cotisations actuelles. Une seule voix est contre, celle de notre trésorier mais il nuance son avis en disant que le fait d'augmenter la cotisation n'aurait pas un impact suffisant pour améliorer le résultat.

La cotisation marque l'attachement des chorales et des individus à l'USC mais permet également d'éviter une fiscalité sur la TVA et les bénéfices puisque la vente s'adresse majoritairement aux membres de l'association.

La question est posée pour l'accès au site : la cotisation ne donne pas un accès, seule la revue permet un accès aux abonnés.

Après discussion la proposition d'augmenter la cotisation individuelle de 5 à 10€ est validée par vote à main levée.

- Indications au niveau sanitaire

Nous sommes toujours dans une période sanitaire complexe. Voici les principes toujours d'actualité.

- ✓ Dans les églises, les fidèles sont masqués, les choristes aussi.
- ✓ Pour une répétition qui se déroule en dehors de l'église le masque s'impose.
- ✓ La distanciation a été levée mais il importe de rester prudent, d'où l'importance du port du masque.

#### Questions/ réponses

- ✓ Concernant les funérailles, il est nécessaire de rester prudent et logique, les chorales étant souvent plus proches de l'assemblée et des familles.

- ✓ Si l'ensemble du groupe est vacciné, le port du masque reste obligatoire.
- ✓ Concernant les concerts, la loi de la République s'impose, en lien avec les directives préfectorales pour le port du masque et le passe sanitaire. Ces directives peuvent se différencier d'un département à l'autre. Ce ne sont pas les mêmes principes que pour les cultes, mais il est rappelé que l'utilisation de l'église pour un concert reste sous la responsabilité de l'affectataire, en l'occurrence le curé.  
Cadence aurait édité un guide pour la reprise de l'activité concertante. Les choristes peuvent être considérés comme des semi professionnels auquel cas, le port du masque ne serait pas obligatoire mais une distanciation de 5 mètres est à observer.
- ✓ Les choristes peuvent-ils à nouveau rejoindre la tribune ? Notre président indique clairement que « si la chorale a le souci du chant de l'assemblée, elle n'est pas si mal dans l'assemblée ». Plusieurs chefs de chœur témoignent de leur expérience positive suite au changement de placement de la chorale qui a quitté la tribune.

- Sondage

Notre président souhaite connaître l'impact de la crise sanitaire au sein de nos chorales.

- ✓ Certains déplorent une perte d'effectif en lien avec une perte de motivation suite à la rupture liée au COVID.
- ✓ D'autres évoquent des baisses de niveau, une cohésion de groupe reste motivant pour la reprise des répétitions.
- ✓ Points positifs : Garder le lien avec des répétitions avant les célébrations qui ont permis de se retrouver.
- ✓ Le changement de place de la chorale au cœur de l'assemblée a été apprécié par les fidèles et permis l'arrivée de nouvelles recrues.
- ✓ Garder le lien de 2 manières, par la répétition avant la messe et grâce aux outils virtuels avec l'envoi d'enregistrements avant la célébration.

En conclusion, les pertes sont minimales pour les chorales qui ont su garder le lien en faisant preuve de créativité.

Aucune autre question n'est posée.

Le Président adresse ses remerciements à tous les participants L'assemblée générale se termine à 12h45 par la prière du SALVE REGINA.

Les participants se sont retrouvés autour du déjeuner à la salle St Léger. La journée s'est terminée aux environs de 14h30



Fait le 13/11/2021  
Marie-Dominique BAILLY